

## REGLEMENT MARATRAIL 2018

### Maratrail individuel: Départ à 17 heures

1) 14ème édition du MARATRAIL CATALAN le 20 octobre 2018 sous l'égide de l'association "Les Semelles dans le Vent". Cette année encore le MARATRAIL est une course nocturne. **En conséquence, chaque coureur doit être équipé d'une ou 2 lampes frontales avec piles de rechange, un sifflet, une couverture de survie et un téléphone portable. Les sacs seront vérifiés lors du retrait des dossards. Sans ces équipements le coureur sera interdit de départ.**

2) Parcours de 45.050 Km avec un dénivelé de 1280 m +/-

3) Epreuve sportive en auto-suffisance ouverte aux coureurs licenciés ou non, nés en 1998 ou les années précédentes, limitée à 1000 participants, relayeurs compris. Le 1er H/F au scratch ainsi que les trois 1ers de chaque catégorie, sont récompensés (non cumulable).

4) La participation aux épreuves sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

*ATTENTION : Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition".*

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention "athlétisme". Les autres licences ne peuvent plus être acceptées*

5) Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit. En cas d'intempérie l'épreuve sera maintenue. Il ne sera admis aucun changement de dossard par une tierce personne.

Le dossard devra être toujours visible et lisible, sur la poitrine, durant la manifestation.

6) Inscription :

Avant le 1/10/2018 : 28 €

Du 2 au 15/10/2018 : 30 €

Du 16 au 19/10/2018 : 32 €

Le samedi 20/10/2018 : 35 €

Inscriptions et retrait des dossards au complexe des Echards, le vendredi 19 octobre de 10h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi 20 de 10h à 15h. Les règlements par chèque devront être établis à l'ordre de "Maratrail Catalan" ou "Semelles dans le Vent".

Un participant peut prendre possession des dossards destinés à d'autres concurrents après avoir satisfait à la présentation des éléments obligatoires de chaque coureur pour la course et s'engage personnellement au respect du port de ceux-ci par les inscrits en individuel ou en relais par émargement sur un document approprié .

Possibilité d'inscription en ligne par le site de ATS. Point Course (cf. page inscription). Des bulletins peuvent être téléchargés (Onglet Inscriptions).

Temps maximum : 7h pour les individuels.

Après la voiture de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règlements de la circulation routière.

7) La protection médicale est assurée par un organisme de secours habilité et un médecin. Ils pourront décider de la mise hors épreuve de tout athlète présentant des difficultés pouvant entraîner un incident grave pour sa santé. Toutefois les difficultés d'accès de certaines portions du parcours n'autorisent pas une intervention immédiate. Chaque concurrent doit avoir conscience du fait qu'il puisse attendre plusieurs minutes la venue des secours. Le temps d'intervention ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation. En cas de difficulté, contacter le numéro de téléphone inscrit au dos du dossard.

Si nécessaire, le coureur peut solliciter de l'eau auprès des quads sur le parcours.

Kinésithérapeutes et masseurs sont à votre disposition à l'arrivée.

8) Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours (pompiers), tous les concurrents qui auront abandonné, doivent se signaler au poste de contrôle le plus proche et être munis d'un portable pour prévenir l'organisation. Le numéro de téléphone de cette dernière est inscrit sur chaque dossard.

9) Pour la sécurité des participants, aucun véhicule n'est autorisé à suivre les coureurs sur le parcours sous peine de disqualification (sauf organisateurs et sécurité)

10) L'organisateur, conformément à la loi, souscrit une assurance couvrant tous les incidents pouvant subvenir aux participants du Maratrail et à tous ses bénévoles.

11) Par le simple fait de leur inscription, les participants autorisent l'organisation à utiliser les images audio-visuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

12) La participation au Maratrail individuel implique la totale adhésion au présent règlement

### **Le Relais - Départ à 17h30**

1) 14ème édition du MARATRIL CATALAN le 20 octobre 2018 sous l'égide de l'association "Les Semelles dans le Vent". Cette année le MARATRIL est une course nocturne, en conséquence chaque coureur devra être équipé d'une ou 2 lampes frontales avec piles de rechange, un sifflet, une couverture de survie et un téléphone portable. Les sacs seront vérifiés lors du retrait des dossards. Sans ces équipements le coureur sera interdit de départ.

2) Parcours de 45.050 Km avec un dénivelé de 1280 m +/-

3) Épreuve sportive limitée à 1000 participants, individuels compris, ouverte aux coureurs licenciés ou non (cadets 1 seul relais, junior 2 relais maxi). Les relayeurs, au nombre de 4, 3 ou 2 pers. auront des dossards numériques différents. Les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes seront

récompensées. Classification relais mixtes :2H-2F / 2F-1H / 3F-1H / 1H-1F (précision : 3H-1F= relais homme).

4) La participation aux épreuves sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

*ATTENTION : Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".*

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention "athlétisme". Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.*

5) Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit. En cas d'intempérie l'épreuve sera maintenue. Il ne sera admis aucun changement de dossard par une tierce personne.

Le dossard devra être toujours visible et lisible, sur la poitrine, durant la manifestation.

6) Inscription au relais :

**Avant le 1/10/2018 : 10 € par coureur (équipe constituée)**

**Du 2 au 15/10/2018 : 11 € par coureur (équipe constituée)**

**Du 16 au 19/10/2018 : 12 € par coureur (équipe constituée)**

**Le samedi 20/10/2018 : 13 € par coureur (équipe constituée)**

Inscriptions et retrait des dossards au complexe des Echards, le vendredi 19 octobre de 10h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi 20 de 10h à 15h. Les règlements par chèque devront être établis à l'ordre de "Maratrail Catalan" ou "Semelles dans le Vent".

Un participant peut prendre possession des dossards destinés à d'autres concurrents après avoir satisfait à la présentation des éléments obligatoires de

chaque coureur pour la course et s'engage personnellement au respect du port de ceux-ci par les inscrits en individuel ou en relais par émargement sur un document approprié .

**Seuls les relais 1 et 3 peuvent être effectués par des Cadets.**

Possibilité d'inscription en ligne par le site de ATS.point course (cf. page inscription). Des bulletins peuvent être téléchargés (même page).

7) Ravitaillements à chaque point de relais, soit :  
Départ - Le Boulou – Les Cluses - 1er Relais : 11 km  
Les Cluses- Le Perthus - 2ème Relais : 12,10 km  
Le Perthus - Les Cluses - 3ème Relais : 9,64 km  
Les Cluses - Le Boulou - 4ème Relais : 12,60 km  
Temps maximum : 6h30.

Pas de point d'eau intermédiaire. Après la voiture de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règlements de la circulation routière. Temps de passage limite dans chaque commune : Les Cluses 18h45, Le Perthus 21H, Les Cluses 23h15, Le Boulou 23h59.

Un pointage des coureurs aura lieu sur le parcours du relais numéro 2.

8) Tous les relais seront assurés par co-voiturage

9) La protection médicale est assurée par un organisme de secours habilité et un médecin. Ils pourront décider de la mise hors épreuve de tout athlète présentant des difficultés pouvant entraîner un incident grave pour sa santé. Toutefois les difficultés d'accès de certaines portions du parcours n'autorisent pas une intervention immédiate. Chaque concurrent doit avoir conscience du fait qu'il puisse attendre plusieurs minutes la venue des secours. Le temps d'intervention ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation. En cas de difficulté, contacter le numéro de téléphone inscrit au dos du dossard. Si nécessaire, le coureur peut solliciter de l'eau auprès des quads sur le parcours. Kinésithérapeutes et masseurs sont à votre disposition à l'arrivée.

10) Afin d'éviter toute mise en œuvre précipitée des services de secours (pompiers), tous les concurrents qui auront abandonné, doivent se signaler au poste de contrôle le plus proche et être munis d'un portable pour prévenir l'organisation. Le numéro de téléphone de cette dernière est inscrit sur chaque dossard.

11) Pour la sécurité des participants, aucun véhicule n'est autorisé à suivre les coureurs sur le parcours sous peine de disqualification (sauf organisateurs et sécurité)

12) L'organisateur, conformément à la loi, souscrit une assurance couvrant tous les incidents pouvant subvenir aux participants du Maratrail et à tous ses bénévoles.

13) Par le simple fait de leur inscription, les participants autorisent l'organisation à utiliser les images audio-visuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

14) La participation au Maratrail relais implique la totale adhésion au présent règlement.